

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Automne 2015

POL4132-20
Économie politique du développement
Mardi de 9 h 30 à 12 h 30
Local : SB-M230

Professeure : Nora Nagels
nagels.nora@uqam.ca

Heures de bureau : mercredi de 12 h 30-14 h 30 au local A-3615

Description

L'objectif principal de ce cours est d'étudier en profondeur les concepts, les politiques et les instruments du développement à partir d'une analyse des conditions historiques des différentes régions du monde et de leur insertion respective dans l'économie mondiale. Outre l'analyse critique des enjeux sociaux, politiques et économiques associés aux principales stratégies de développement, le cours aborde dans une perspective comparative des thèmes tels que la dépendance, l'endettement, le libre-échange, l'aide au développement, le rôle des institutions internationales dans le développement et les diverses politiques de réforme en cours.

Approches et objectifs

Que signifient les termes de « développement », de « sous-développement », de « post-d'anti ou d'alter-développement » ; de « Nord », de « Sud » ; de pauvreté et d'inégalités ? Quelles sont les relations entre les pôles de ces associations ? Peut-on parler de pauvreté sans s'intéresser aux richesses et aux inégalités ?

Ce cours a pour objectif de répondre à ces différentes questions en analysant à la fois les approches théoriques du développement et ses enjeux à partir d'une perspective critique et pluridisciplinaire. Les problématiques du développement se trouvent en effet au croisement du politique, du social, de l'économie et de l'anthropologie. Par conséquent, tant la science politique, l'économie, la sociologie et l'histoire seront sollicités.

A l'issue du cours, les étudiant-e-s devraient être capables de se positionner sur des enjeux de développement en construisant leur argumentation à partir d'outils théoriques propres au champ. Ils/elles seront aptes de décrire, d'expliquer et de comparer les enjeux relevant de la problématique du développement. Premièrement, il s'agira d'initier les étudiant-e-s aux approches théoriques du champ du développement. Deuxièmement, le cours entend permettre l'acquisition et la compréhension de connaissances historiques et contemporaines à partir de l'analyse d'acteurs et de quelques problématiques. Enfin, l'objectif est de développer des aptitudes à effectuer des analyses critiques de textes scientifiques en y dégagant la thèse et les principaux arguments.

Avertissement important

Il est pris pour acquis que les étudiant-e-s connaissent la politique de l'UQAM en matière de **plagiat**, de **tricherie** et de **fraude intellectuelle**. L'intégralité du règlement n° 18 se trouve à la fin de ce document. Toute infraction à ces règles **sera rapportée** et entraînera comme **pénalité minimale l'échec au cours et une note au dossier universitaire du contrevenant. Nul ne pourra plaider l'ignorance.**

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Pédagogie

Le cours comporte 14 séances dont onze d'entre elles sont composées de deux versants. Le premier se rapporte au cours magistral. Le second concerne les discussions des textes qui y ont trait. Le cours étant un espace de discussions, d'échanges et d'apprentissages, la participation des étudiant-e-s y est primordiale. La participation sera sollicitée lors de débats ou individuellement sous forme de questions sur le matériel abordé au cours. Sa condition de possibilité est la lecture par tou-te-s des textes prévus pour chaque séance. Le cours exige la lecture d'environ 50 pages par semaine. Le recueil des textes se trouve sur Moodle. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque centrale de l'UQAM. Les diapositives du cours sont disponibles après les séances sur Moodle.

Ce cours se fonde sur une pédagogie interactive qui suppose que l'apprentissage n'est pas un processus passif mais requiert de l'énergie de la part des étudiant-e-s. En d'autres mots, apprendre n'équivaut pas à assister à une performance artistique ou sportive en tant que spectateurs passifs. Au contraire, apprendre suppose une dynamique d'échanges et d'interactions entre les étudiant-e-s entre eux/elles et avec la professeure. Le rôle de la professeure consiste donc non seulement à transmettre des connaissances mais aussi à créer un espace où les étudiant-e-s se sentent à l'aise pour intervenir de manière ouverte et à adopter une position réflexive sur le monde qui les entoure.

Par conséquent, la professeure s'engage à :

- Arriver au cours préparée et à l'heure ;
- Être disponible et à l'écoute au sujet de toute question abordant la matière du cours ;
- Respecter les étudiant-e-s comme interlocuteurs et interlocutrices intellectuel-le-s valides et porteurs de connaissances ;
- Être présente physiquement et intellectuellement dans la classe de cours (ne pas répondre au téléphone ou avoir d'autres activités que celles prévues dans le cours).

Par ailleurs, la professeure attend que les étudiant-e-s :

- Arrivent à l'heure et préparé-e-s au cours (avoir lu les textes et en avoir une copie) ;
- Participent aux discussions et aux débats ;
- Respectent la professeure et leurs pairs comme interlocutrices et interlocuteurs intellectuel-le-s valides quelle que soit les divergences d'opinions ;
- Soient présent-e-s physiquement et intellectuellement (sans répondre au téléphone ou ayant d'autres activités que celles prévues dans le cours).

Évaluations

L'évaluation du cours est évolutive. L'objectif est d'évaluer les progrès des étudiant-e-s au cours du semestre plutôt que l'acquisition de connaissances à un seul moment donné.

1. Un court essai de réflexivité autobiographique (5 % si effectué)

Une courte autobiographie sociologique sur sa position sociale à l'intersection des rapports de pouvoir de race, de genre et de classe. Il doit faire d'une à 3 pages et est à remettre le 03 novembre 2015.

2. Questions sur les lectures assignées (25 %)

À chaque début de séance entre le 15 septembre et le 01 décembre 2015, les étudiant-e-s doivent rendre des questions sur l'ensemble des lectures en format papier (une question par texte et/ou liant les textes). Chaque question doit être en relation avec la thèse de l'auteur et justifiée par un texte de deux ou trois lignes. Plusieurs questions seront choisies parmi les questions construites par les étudiant-e-s en charge de la séance, pour être débattues lors des séances, d'abord en petit groupe puis en séance plénière. Le non-respect de l'échéance entraîne automatiquement une note de 0 pour la séance hebdomadaire.

3. L'organisation des débats sur les lectures d'une séance (10 %)

Un groupe d'étudiant-e-s sera en charge de chaque séance. Chacun de ses membres devra envoyer ses questions par courriel 24h heures avant la séance, soit le lundi avant 9h30. Plusieurs questions, parmi celles envoyées, seront choisies pour être débattues lors du deuxième volet du cours, d'abord en petit groupe puis en séance plénière. Chaque membre de l'équipe en charge du cours sera responsable d'une question attribuée à un sous-groupe. Il/elle devra s'assurer que la question est comprise par les membres du sous-groupe et l'orienter dans la construction de la réponse. Chaque équipe présentera ensuite les réponses à la question attribuée.

4. La participation active au cours (10 %)

La participation active des étudiant-e-s est centrale au bon déroulement du cours. La qualité des discussions et de la formation est tributaire de la lecture attentive et réflexive des textes. La participation aux débats forme le cœur du deuxième versant du cours, que ce soit par des analyses, des exemples, des questions, des critiques ou des observations.

Toute forme de participation peut contribuer à alimenter la discussion. Afin de rendre cette participation possible, la présence des étudiant-e-s est indispensable.

5. Un essai analytique et critique sur les approches de développement (20 %)

À l'issue de la première partie du cours intitulée « théories et approches du développement », les étudiant-e-s devront rendre un essai entre 5 et 8 pages identifiant les approches soutenant le développement et celles le critiquant ou s'y opposant. Dans une première partie, les arguments en faveur du développement seront identifiés et appuyés par au moins deux auteur-e-s. Dans une deuxième partie, les arguments à l'encontre du développement seront identifiés et appuyés par au moins deux auteur-e-s. Enfin, en conclusion, une critique plus personnelle sera développée en identifiant les approches ayant davantage convaincus l'étudiant-e tout en expliquant pourquoi. Cet essai est à rendre en format papier, lors de la séance 8, le 3 novembre 2015.

6. Un examen final (30 %)

Il s'agit d'un examen de fin de session de trois heures portant sur l'ensemble de la matière vue dans les lectures et au cours. Il aura lieu le 15 décembre 2015 et se fera sans documents. Il s'organise en trois questions de raisonnement sélectionnées parmi 6 questions fournies à la fin de la séance 13, le 8 décembre 2015. L'objectif pédagogique de cet examen est d'apprendre à lier différentes parties de la matière entre elles de manière critique. Il permet également d'étayer les capacités d'argumentation.

Résumé des évaluations

Évaluations	Pondération	Échéance
Essai de réflexivité	5 %	03 novembre 2015
Questions sur les lectures assignées	25 %	À chaque séance
Organisation des lectures d'une séance	10 %	Au choix
Participation active	10 %	À chaque séance
Essai analytique et critique	20 %	03 novembre 2015
Examen final	30 %	15 décembre

Pour tous les éléments de l'évaluation, des instructions précises seront pourvues en avance par oral et sur Moodle. Une pénalité de **cinq points par jour** sera imposée aux travaux en retard, fins de semaine incluses, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ne sera accepté après cinq jours.

Forme des travaux écrits (Guide méthodologique Paolo-Freire 2012 : 82-84)

Papier : Blanc, 8,5 x 11 pouces, impression recto/verso

Police : Times New Roman de taille 12 pour le corps du texte et 10 pour les notes de bas de pages.

Interligne : 1,5 pour le corps du texte, simple pour les notes de bas de pages et pour la bibliographie.

Alignement : justifié (aligné à droite et à gauche).

Marges : 2,5 cm de chaque côté.

Pagination : en haut à droite (sauf pour la page titre sans ponctuation)

Page titre : Tout travail doit débuter avec une page titre contenant « Université du Québec à Montréal » centré en haut; le titre du travail centré et en majuscules; la nature du travail centrée et en majuscules; « Présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence du cours POL4132-20 à Nora Nagels PAR » le nom de l'étudiant-e, centré en majuscules; Département de science politique en bas centré.

Déroulement du cours et échanges

Les courriels à la professeure ne concernent que les urgences et la prise de rendez-vous. Au besoin, les étudiant-e-s sont prié-e-s d'annuler leur rendez-vous. Les réponses à ces courriels ne sont pas immédiates. Les étudiant-e-s arrivant avec plus de 15 minutes de retard sont prié-e-s d'attendre la pause pour intégrer le cours. Prière de ne pas se lever pendant le cours sauf en cas d'urgence. Les étudiant-e-s indiqueront le plus rapidement à la professeure un cas d'handicaps, visible ou non, afin envisager des adaptations.

Centre Paulo-Freire

Le Centre Paulo-Freire est un centre de ressources et de monitorat pour les étudiants et étudiantes du Département de science politique. Il est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles et est ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. C'est essentiellement pour éviter l'isolement, augmenter le sentiment d'appartenance et permettre la réalisation du plein potentiel des étudiantes et des étudiants que l'idée de la création d'un centre de ressources a vu le jour.

Programme du cours :

Séance 1. 08-09-2015 : Présentation du plan de cours et adoption de l'entente d'évaluation.

Partie 1 : Théories et approches du développement

Séance 2. 15-09-2015 : Impérialismes et colonisation en Afrique

Conférencière invitée : Marième N'Diaye, post-doctorante, Département de science politique, Université de Montréal

Lectures obligatoires :

Iiffe, J., 2002, « L'invasion coloniale », in *Les Africains : histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, pp. 267-300. Moodle

Guyo S., 2006, « La traite négrière, c'est le seul fait des Européens », dans *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, pp.122-129. Moodle

Séance 3. 22-09-2015 : Théories modernistes et critiques

Lectures obligatoires :

Rostow, Walt W., 1975, « Les cinq étapes de la croissance », dans *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, pp. 13-32. Moodle

Amin, Samir, 1973, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 171-176, 214-219, 225-226. Moodle.

*Savignat, Anne-Sophie, 2001, « Les premiers travaux de Raul Prebisch à la CEPAL », *Mondes en développement*, vol. 1, n° 113-114, p. 13-14. www.cairn.info Pas de question sur ce texte.

Séance 4. 29-09-2015 : Théorie néolibérale et consensus de Washington

Lectures obligatoires :

Williamson, John, 1993, « Democracy and the 'Washington Consensus' », *World Development*, vol. 21, num. 8, pp. 1329-1336. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Stiglitz, Joseph E., 2003, « La mondialisation: premières razzias », dans *Quand le capitalisme perd la tête*, Paris, Fayard, pp. 259-290. Moodle

Séance 5. 06-10-2015 : Lutte contre la pauvreté et développement humain

Lectures obligatoires :

Amartya, Sen, 1999, « Chapitre V. Marché, État et opportunités sociales » dans Sen, A, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, pp. 153-195. Moodle

Hacking, Ian, 2000, « Façonner les gens : le seuil de pauvreté », in Beaud, Jean-Pierre et Prevost, Jean-Guy (éd.), *L'ère du chiffre : Systèmes statistiques et tradition nationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 17-37. Moodle

Séance 6. 13-10-2015 : Post, anti et alter-développement

Lectures obligatoires :

Rist, Gilbert, 1996, « Introduction : définition », dans Rist, Gilbert, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Science Po, pp. 19-46. Moodle

De Sousa Santos, Boaventura, 2004, « Le Forum social mondial : vers une mondialisation contre-hégémonique », in CETRI, *Mondialisation des résistances. L'état des luttes 2004*, Paris, Syllepse, pp. 185-204. Moodle.

Séance 7. 20-10-2015 : Approche féministe et décoloniale du développement

Rétroaction à mi-session : Il vous sera demandé d'écrire sur une feuille de papier (de façon anonyme) quels sont les aspects du cours que vous appréciez le plus, le moins et qu'est-ce que les étudiant-e-s et la professeure pourraient améliorer ?

Lectures obligatoires :

Verschuur, Christine, Une histoire du développement au prisme du genre. Perspectives féministes et décoloniales, pp. 43-71. Moodle

Quijano Aníbal, 2007, « « Race » » et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, vol. 3, n° 51, p. 111-118. www.cairn.info

Partie II : Acteurs et problématiques du développement

Séance 8. 03-11-2015 : Économie politique de la réforme chinoise

Remise de l'autobiographie réflexive et rétroaction en binômes. Remise de l'essai analytique et critique.

Conférencier invité : Lin, Ting-Sheng, professeur au département de science politique, UQAM.

Lectures obligatoires :

Zhang, Lun, 2007, « Changement social et mouvements sociaux », *Cahiers Internationaux de sociologie*, num. 122, vol. 1, pp. 7-30. www.cairn.info

Chaponnière, Jean-Raphaël, 2007, « Un demi-siècle de relations Chine-Afrique », in *Afrique Contemporaine*, num. 228, vol. 4, pp. 35-48. www.cairn.info

Séance 9. 10-11-2015 : État de droit et développementLectures obligatoires :

Chapaux, Vincent, 2014, « L'organisation de l'international par l'occidental : quelques réflexions sur la discrimination par le diplôme au sein des organisations internationales », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n° 1, 2014, p. 77-98. www.cairn.info

Chang, Ha-Joon, 2006, « Sur la relation entre les institutions et le développement économique », *L'Économie politique*, vol. 2 num. 30, pp. 53-67. Moodle

Séance 10. 17-11-2015 : La financiarisation de la pauvreté : le cas péruvien

Conférencière invitée : Marie Langevin, Post-doctorante, Département de science politique, Université de Montréal.

Lectures obligatoires :

Guérin Isabelle, 2015, « L'épargne: protéger les pauvres ou les discipliner? », in Guérin Isabelle, *La microfinance et ses dérives. Émanciper, discipliner ou exploiter ?*, Paris, Demopolis - IRD. pp. 133-158. Moodle.

Langevin Marie, 2013, « La mise en forme de l'inclusion financière périphérique. Réactivité et créativité de la microfinance dans son rapport aux crises », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 55, pp. 91-115. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Séance 11. 24-11-2015 : Peuples autochtones et développementLectures obligatoires :

Jean-Michel Beaudoin, Gitane St-Georges et Stephen Wyatt, 2012, « Valeurs autochtones et modèles forestiers : le cas de la Première Nation des Innus d'Essipit », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 42, n° 2-3, pp. 97-109. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Guillermo Salas Carreño, 2012, « Entre les mineurs, les grands propriétaires terriens et l'État : les allégeances des montagnes dans le sud des Andes péruviennes (1930-2012) »

Recherches amérindiennes au Québec, vol. 42, n° 2-3, pp. 25-37. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Séance 12. 01-12-2015 : ONG et développement

Analyse critique de courts métrages promotionnels d'ONG.

Lectures obligatoires :

*Discours d'Ivan Illich prononcé à la Conférence sur les projets étudiants interaméricains, le 20 avril 1968, [Dial http://www.alterinfos.org/spip.php?article4973](http://www.alterinfos.org/spip.php?article4973) Pas de question sur ce texte.

Le Naelou, Anne, 2004, « Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions », *Revue Tiers Monde*, 2004/4 n° 180, p. 773-798. www.cairn.info

Caulier Mathieu, 2014, « Le prix de l'engagement. Salariées et militantes au Mexique », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2 (n° 32), p. 63-78. [Cairn.info](http://www.cairn.info)

Séance 13. 08-12-2015 : Conclusions générales, récapitulatif et préparation de l'examen.

Séance 14. 15-12-2015 : Examen final

Bibliographie

Lectures complémentaires fournies sur Moodle

Grille de conversion des notes chiffrées en notation littérale du département de science politique

Note	Intervalle
A+	[92,5 - 100]
A	[88,5 - 92,5)
A-	[84,5 - 88,5)
B+	[81,5 - 84,5)
B	[78,5 - 81,5)
B-	[74,5 - 78,5)
C+	[71,5 - 74,5)
C	[68,5 - 71,5)
C-	[64,5 - 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 - 62,5)
E	[0 - 59,5)

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.